



Une vie de saisonnier vaut bien une carte de séjour

Un Marocain qui travaille dans l'Hexagone, en intermittence depuis vingt-deux ans vient de gagner contre l'Etat.

Par Michel HENRY

QUOTIDIEN : jeudi 22 février 2007

Charleval (Bouches-du-Rhône) envoyé spécial

Baloua Aït Baloua, 50 ans, n'a l'air de rien quand il débarque hier midi en bleu de travail au café de Charleval «Au bon temps», mais c'est un sacré bonhomme : il a battu le préfet des Bouches-du-Rhône, 1-0. «*Une très belle victoire*», se réjouit son avocate, Me Anaïs Leonhardt. Le 8 février, le tribunal administratif (TA) de Marseille a «*enjoint au préfet des Bouches-du-Rhône de délivrer à M. Aït Baloua un titre de séjour*» de dix ans dans les deux mois. Le tribunal estime qu'on a abusé de son statut de saisonnier depuis vingt-deux ans, alors qu'il occupait *de facto* un emploi permanent, et donc qu'il «*doit être regardé comme résidant en France en situation régulière, et à titre habituel, depuis plus de dix ans*». Sacrée claque pour l'Etat, qui a la possibilité de faire appel. Sacrée revanche pour Baloua.

«**Esclavage**». Né en 1957 au Maroc, il a d'abord travaillé quatre ans comme aide-comptable à Meknès, avant de débarquer ici, en 1982 : «*J'ai rêvé, comme tout le monde, de venir m'installer en France...*» Avec un contrat de saisonnier OMI (Office des migrations internationales), il travaille huit mois à Charleval, dans les pommes, d'août à mars, retourne quatre mois au pays, puis revient l'année suivante, chez le même patron. «*C'est la misère, l'esclavage, raconte-t-il. Mais il faut que tu la fermes, sinon basta, l'année d'après, tu ne reviens plus. T'as pas le choix. Y'a des gens qui ont discuté les salaires. Le patron leur a répondu : "On verra l'année prochaine." Il ne les a pas repris. Ils sont restés au pays.*»

Alors Baloua accepte tout, les mois sans jour de repos, les heures sup pas payées, les salaires en dessous des minima. «*On est juste une main d'oeuvre moins chère. Ils t'exploitent. Les patrons disent qu'ils ont trop de charges, des dettes. Alors ils piquent à nous, les plus pauvres. On est des victimes.*» Mais, en mars 2005, «*tout bascule*» quand son patron vend l'exploitation. «*Il l'a caché aux 36 saisonniers. Je l'ai appris sur un journal. Je lui ai dit : "C'est vendu, M. Edouard ?" "C'est vendu." "Et alors ?" "Alors, je ne peux rien faire pour vous."*»

Contrats OMI. Commence une sale période. Baloua attaque son ex-employeur aux prud'hommes, réclame une carte de séjour. Refusée : il n'est pas resté dix ans de manière continue en France. Mais le tribunal administratif a estimé cette disposition factice : «*Si M. Aït Baloua était forcé de rentrer au Maroc chaque année, durant vingt-deux ans, pour quatre mois, ce n'était que pour respecter l'apparence juridique que son employeur et l'administration avaient entendu donner à son embauche et à son séjour sur le territoire français.*»

Voilà donc un sérieux coup de griffe aux contrats OMI, qui permettent de contourner le droit commun du travail. Mieux qu'un CDI, l'OMI fait plus pour moins cher et avec moins de droits (*Libération* du 13 septembre 2004). Jamais d'ancienneté, toujours de basse qualification (manoeuvre), l'OMI permet une «*délocalisation à l'envers*» légale, puisque couverte par la direction départementale du travail. «*Elle a enfermé des travailleurs permanents dans un statut de travailleurs saisonniers*», déplore Hervé Gouyer, du Codetras (Collectif de défense des travailleurs étrangers dans l'agriculture), à Marseille, qui soutient Baloua.

Pourtant, en novembre 2001, deux inspecteurs généraux des Affaires sociales et de l'Agriculture se sont émus de la situation particulière du département, qui «*tend à transformer*

un système de dérogations exceptionnelles en faculté générale, en contradiction avec le cadre réglementaire». Selon eux, «beaucoup [des saisonniers OMI] auraient bénéficié de CDI en d'autres temps. Relativement qualifiés, ils reviennent régulièrement dans les mêmes exploitations. On dit même de certains que ce sont les véritables chefs d'exploitation».

La décision du tribunal, qui va dans le même sens que ce rapport administratif resté sans suite, est *«heureuse mais pas surprenante»*, selon Me Leonhardt. *«Pour la première fois était posée la question des "saisonniers" sous cet angle-là : leur qualité de travailleur permanent.»* À ce stade, on ne peut pas parler de jurisprudence, mais elle pourrait servir à d'autres, espère le Codetras : *«La décision ouvre la perspective de son extension au millier de "saisonniers" étrangers qui, en travaillant plus de six mois par an, sont les principaux piliers de la culture intensive des fruits et légumes dans le département.»* Mais Baloua sait que ses collègues d'infortune hésitent à se manifester : *«Les autres me disent : "T'as gagné, mais si nous on fait les démarches et qu'ensuite on ne gagne pas..." Ils ont peur d'être obligés de rester au pays ou ici, dans la clandestinité.»*

Plainte. Le gros avantage de Baloua, c'est que, depuis 1986, il notait toutes ses heures de travail sur des cahiers, planqués au Maroc. *«Un jour, l'avocate m'a dit : "T'as pas des preuves ?" "Mais si ! Les carnets !"»* Dans ces pièces à conviction, on lit aussi les événements de sa vie. Le 10 janvier 1990, *«à 18 heures, accident, quitter l'hôpital le 15 janvier»*. Le 8 janvier 1996, *«décès du PRS FR MIT»* : la mort de Mitterrand. Le 11 novembre 2000, *«la mort de papa»*. Le 11 septembre 2001, *«attentat aux USA»*. Ça s'arrête le 10 mars 2005, à la fin de son boulot.

Depuis, il en a trouvé un autre, chez un maraîcher bio, qui paye correctement. Baloua attend sa carte de séjour pour retourner en vacances au Maroc, retrouver sa femme et ses enfants (13, 9 et 2 ans), pas vus depuis deux ans et demi. *«C'est pour eux que je travaille. Ma vie, c'est foutu. Démarrer à 50 ans... Si j'étais resté comptable, je serais mieux.»* Aux prud'hommes, il estime ses salaires non perçus pendant vingt ans à 117 460 euros et son préjudice à 250 000 euros. Son employeur conteste. Il a aussi déposé une plainte au pénal, pour abus de personne vulnérable et dépendante. *«Oublié de l'Etat»*, Baloua ne se laisse plus faire. Mais il ajoute : *«J'aime ce pays.»*

<http://www.liberation.fr/actualite/economie/236629.FR.php>

© Libération